Assemblée générale

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **7 (1924)**

PDF erstellt am: **20.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

SEPTIÈME RAPPORT ANNUEL

comprenant la période
du 1er janvier au 31 décembre 1924.

Pendant l'année 1924, l'Office suisse du Tourisme a poursuivi l'exécution des tâches qui lui sont imposées par les statuts de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme et notamment par le « Programme d'action » adopté par le Conseil du Tourisme le 21 mai 1918. Durant cet exercice, nous avons eu la satisfaction de constater que les travaux effectués par l'Office suisse du Tourisme sous le contrôle des organes de l'Association nationale ont eu l'approbation des autorités fédérales, ensuite de la requête présentée par la Direction de l'Office au Conseil fédéral, puis à l'Assemblée fédérale afin d'obtenir une augmentation de la subvention fédérale. Nous tenons à en remercier dès l'abord le Conseil fédéral, puis les Commissions du Conseil National et du Conseil des Etats chargées d'examiner cette requête, et les Chambres fédérales, qui ont décidé de porter la subvention fédérale annuelle de 120.000 à 200.000 fr.

Dans son rapport à l'Assemblée fédérale sur cette question, le Conseil fédéral reconnaît « qu'il n'y a aucune raison de douter que l'Office suisse du Tourisme ne gère consciencieusement et judicieusement les fonds qui lui sont confiés et n'en tire le meilleur parti possible. Les garants en sont, au point de vue technique de la comptabilité, le Service de revision des finances du canton de Zurich, chargé du contrôle des finances de l'Office, et, au point de vue de l'emploi judicieux des fonds, les trois organes de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme : Assemblée générale, Conseil du Tourisme et Comité de Direction, dans lesquels la Confédération est représentée, et qui exercent leur droit de contrôle, de surveillance et de haute direction, conformément aux statuts ».

A. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

La septième Assemblée générale de l'Association nationale pour le Développement du Tourisme a eu lieu à Berne le 5 juin 1924 sous la présidence de *M. le directeur G. Kunz*. Les fonctions de scrutateurs furent remplies par *MM. F. Raaflaub*, conseiller municipal à Berne, et *Akert*, chef du Service du Chemin de fer B. L. S., à Berne ; celles de secrétaire, par M. *M. Jaton*, à Zurich. L'Assemblée comptait 88 membres et délégués représentant 577 voix.

Le rapport de gestion sur l'exercice 1923, les comptes de la même année et le budget pour 1924 furent adoptés. La situation financière de l'Office suisse du Tourisme donna lieu à un intéressant échange de vues.

L'Assemblée procéda à l'élection du Conseil du Tourisme pour la troisième période triennale. Le mandat de la plupart des membres, sauf décès ou démission, fut renouvelé. Les membres élus pour la première fois sont les suivants :

Dr Herold,	directeur de la division des Chemins de fer au Dépt. fédéral des chemins de fer, Berne.
A. Niquille,	directeur général des C.F.F., Berne.
H. Haefeli,	président de la Société suisse des Hôteliers.
W. Buser,	chef d'institut, Teufen, représentant de l'Association suisse des chefs d'Instituts.
E. Keller,	conseiller d'Etat, Aarau.
G. Bener,	directeur des chemins de fer rhétiques, Coire.
H. Valär,	directeur de la Société de développement, Davos.
Colonel *Pfyffer,*	ancien ministre, Lucerne.
P. Rosset,	syndic de la ville de Lausanne.
I. Mottier,	notaire, Montreux.
E. Hess,	chef de la Division du Service commercial des C.F.F., Berne.
E. Tobler,	conseiller d'Etat et conseiller national, Zurich.
G. Siegfried,	vice-directeur du Crédit Suisse, Zurich.

M. Junod, directeur présenta un rapport sur « Les nouvelles formes de la propagande et de la publicité en faveur du mouvement des étrangers ». Il fit surtout ressortir combien la propagande doit savoir s'adapter aux conditions spéciales de chaque pays. A côté des anciennes formes de la publicité, qui ont encore conservé toute leur valeur, telles que les insertions dans la presse, l'affichage, l'édition et la diffusion de brochures, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à la propagande rédactionnelle, à la publication d'ouvrages spéciaux sur la Suisse, à la prise de films, à leur roulement à l'étranger etc. A cette fin, il est utile d'entretenir des relations suivies avec les journalistes, les écrivains et les médecins étrangers, ces milieux pouvant exercer une grande influence sur l'orientation du mouvement touristique. Une importance capitale doit être attribuée à la propagande indirecte, invisible pour le gros public.

L'Assemblée générale vota ensuite une résolution invitant le Conseil fédéral à attirer l'attention du Gouvernement allemand sur les conséquences défavorables de son ordonnance obligeant les ressortissants allemands à effectuer un dépôt de 500 marks-or pour pouvoir faire un séjour en Suisse.

B. CONSEIL DU TOURISME

Le Conseil du Tourisme s'est réuni deux fois en 1924.

A la première séance qui a eu lieu à Berne le 3 avril 1924, il a adopté le rapport de gestion sur l'exercice 1923 et les comptes de la même année. Les personnes qui suivent furent appelées à fonctionner comme reviseurs des comptes de l'Office suisse du Tourisme pour 1924, sous réserve de ratification par l'Assemblée générale : *M. F. Butticaz,* hôtelier